

65-

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXX

N.-D. DE LEVIS—MARS 1924

No 3

LA CÔTE LA MONTAGNE, A QUÉBEC

La côte la Montagne, à Québec, comme tout le monde le sait, fait un coude à peu près en face de l'ancien magasin Hamel maintenant occupé comme atelier de reliure par le *Soleil*. A l'origine, la côte la Montagne descendait tout droit en face du magasin Hamel. On se rendait de la rue Notre-Dame au coude actuel de la côte la Montagne par un sentier très escarpé remplacé aujourd'hui par l'édifice occupé par le Crédit Foncier.

A l'automne de 1623, Champlain commença à assembler les matériaux pour bâtir le fort Saint-Louis. C'est alors que le fondateur de Québec fit pratiquer le coude qui existe de nos jours, c'est-à-dire la partie de la côte la Montagne qui va de l'hôtel Neptune Inn à l'ancien magasin Hamel. Champlain nous apprend que ce travail se fit le 29 novembre 1623.

Quand la côte qui conduit de la basse à la haute ville de Québec a-t-elle pris le nom de côte la Montagne ?

Il est assez difficile de donner une date précise. Mais il est certain que du temps de Champlain on disait simplement la Côte de la basse ville ou encore la Grande Côte de la basse ville. C'est vers 1665 ou un peu avant qu'on commença à employer l'expression côte la Montagne. Vingt ans plus tard, cette désignation était devenue à peu près générale. Toutefois, nombre d'actes de notaires, de procès-verbaux de grands

voyers et d'autres documents continuèrent à désigner la côte la Montagne sous le nom de Grande Côte jusqu'à la fin du régime français. La *Gazette de Québec* des 18 octobre 1764 et 24 décembre 1764, dans des annonces officielles, dit même encore la Grande Côte de la basse ville.

Quelle est l'origine du nom de rue ou de côte la Montagne ?

M. l'abbé Laverdière a écrit quelque part que la côte la Montagne a emprunté son nom d'un nommé la Montagne qui résidait sur son parcours.

Ce la Montagne est sans doute Noël Jérémie, sieur de la Montagne.

L'état général des habitants du Canada dressé en 1666 nous donne les précisions suivantes sur Noël Jérémie, sieur de la Montagne :

"Noël Jérémie, sieur de la Montagne, 37 ans ; Jeanne Pelletier, sa femme, 21 ans ; Catherine-Gertrude, 2 ans ; Pierre Pelletier, domestique, 20 ans."

L'année suivante, en 1667, on dresse un nouveau recensement. On constate par cette pièce que Jérémie de la Montagne est établi sur une terre à la côte Saint-Ignace. Il a deux domestiques, Pierre Pelletier et Joseph Bonneau, et huit arpents de terre en valeur.

Noël Jérémie, sieur de la Montagne, n'a pas joué un rôle bien important au Canada, mais il faut avouer qu'à l'origine d'une colonie les noms de lieux sont plutôt donnés par le peuple. Celui-ci ne prend guère la peine de chercher. Il choisit de préférence les noms des gens de son milieu, de ceux qu'il rencontre à peu près tous les jours. On n'a qu'à relever la plupart des noms des rangs ou des concessions de nos anciennes paroisses pour s'en convaincre.

Mais, dans le cas qui nous occupe, l'abbé Laverdière dit-il vrai ? Est-ce bien Noël Jérémie, sieur de la Montagne, qui a donné son surnom à la côte la Montagne ?

Il est certain que Noël Jérémie la Montagne a résidé dans la Grande Côte de la basse-ville connue aujourd'hui sous le nom de côte de la Montagne. Nous en avons la preuve dans une pièce notariale que Mgr Amédée Gosselin a bien voulu nous signaler.

Le 14 avril 1659, par acte reçu devant Audouard, Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil baillait à Noël Jérémie la Montagne, à titre de ferme et prix d'argent, pour le temps et espace de deux années, "la totalité d'une maison sise sur le chemin qui va à la grande église de Québec et qui descend à la basse-ville ensemble les jardins et autres terrains joignant la dite maison."

Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil était alors propriétaire de presque tout le plateau connu de nos jours sous le nom de parc Montmorency-Laval, au haut de la côte la Montagne. C'est ce site idéal qu'il loua à Noël Jérémie la Montagne pour deux ans.

Est-il bien certain, toutefois, que la Grande Côte prit le nom de rue ou de côte la Montagne en l'honneur de Noël Jérémie la Montagne ? Celui-ci était plutôt connu de ses contemporains sous son nom de Jérémie. Lui-même signait simplement "N. Jérémie."

Nous osons donner une autre origine au nom de cette côte si connue. L'acceptera qui voudra.

Champlain considérait la haute ville actuelle de Québec comme une *montagne*. Il dit :

"L'incommodité que l'on recevait à monter *la montagne* pour aller au fort Saint-Louis, me fit entreprendre d'y faire faire un petit chemin pour y monter avec facilité."

Ailleurs il écrit encore : "J'établis cette demeure (le château St-Louis) en une situation très bonne, sur une *montagne* qui commandait sur le travers du fleuve St-Laurent, qui est un des lieux des plus étroits de la rivière."

Puisque Champlain et les premiers habitants de Québec considéraient la haute ville comme une *montagne*, il était tout naturel pour eux de désigner la rue ou côte qui y conduisait sous le nom de côte la Montagne.

N'est-ce pas là l'origine du nom de la côte la Montagne ?
P.-G. R.

QUESTION

En 1689 ou 1690 un capitaine réformé du nom de Basson fut renvoyé en France par M. de Frontenac. Pour quelle raison ?
B. F.

LA FAMILLE BOUAT (TROISIEME GENERATION)

François-Marie Bouat, baptisé à Notre-Dame de Montréal le 6 juin 1717, était fils du juge Bouat et de Madeleine Lambert.

Il se destina à la carrière militaire et le 9 juin 1739, étant cadet dans les troupes et à la veille de partir en expédition contre les Chicachas, il dicta son testament au notaire Chevremont.

Dans cette pièce, il déclare qu'il a déjà testé par devant le notaire Latour, à Québec, au mois de mai précédent, qu'il ne change rien à ses premières dispositions ; qu'il ne veut qu'assurer une somme de 3000 livres à sa tante Louise, épouse du sieur Herbin et enfin qu'il veut nommer son oncle, François Daine, son procureur général pour gérer les affaires de ses défunts père et mère.

Trois ans plus tard, il est à Montréal et le 3 février 1742, le notaire Adhémar dresse le contrat de mariage du jeune officier. Sa future épouse est Marie-Jeanne, fille de René Gautier de Varennes, capitaine, et de Marie-Jeanne LeMoyne de Longueuil.

Une société de choix assiste à la passation du contrat, notamment : Charles de Beauharnois, chef d'escadre et gouverneur de la Nouvelle-France ; Frédéric Herbin, lieutenant, et son épouse ; Michel Chartier de Lotbinière ; M. et Madame René Gautier de Varennes ; François-Marie Soumande et Charlotte-Elisabeth de Varennes, son épouse ; Jean-Hippolyte de Varennes ; dame veuve Petit de Le Villiers ; Timothée Silvain, médecin, et son épouse ; Joseph Rocbert, garde magasin du roi, et son épouse ; M. Boisberthelot de Beaujours, gouverneur de Montréal, et son épouse ; M. Michel de la Rouvillière, commissaire ordonnateur, au Canada ; M. Michel Begon, lieutenant de roi, à Montréal ; Louis Hippolyte LeBer de Senneville, major de Montréal, et son épouse ; Antoine Busque et dlle Louise Petit de LeVilliers, enfin Pierre Lestage, marchand bourgeois. Le mariage fut célébré le cinq février. Enfants :

(a) RENE-FRANCOIS, bapt. à Notre-Dame le 10 février 1744 ; sépulture, le 5 avril 1749.

(b) MARIE-LOUISE, bapt. le 14 septembre 1745.

(c) JEAN-TIMOTHEE, bapt. le 6 janvier 1747. Nous parlons plus bas de son testament et de son décès.

(d) PIERRE, bapt. à Notre-Dame, le 16 juin 1749.

(e) JEAN-BAPTISTE, bapt. à Notre-Dame, le 30 juin 1752. Il épouse en 1774, Marie-Céleste Foucher. Continuateur de la lignée.

Dame F.-M. Bouat, née Gautier de Varennes mourut le 20 1753 et fut inhumée le lendemain à Montréal. Mais nous n'avons pu trouver l'acte de décès de son époux.

Jean-Thimothée, le troisième enfant issu du mariage du sieur Bouat et de demoiselle de Varennes, fit une grave maladie en 1774. Et le 17 décembre, sentant sa fin approcher, il confie ses dernières volontés au notaire Racicot.

Tout d'abord, il veut après son décès "qu'il soit aumonné aux pauvres de la paroisse la somme de 200 livres ou chelins et il donne à l'église de Varennes une pareille somme pour la décoration de l'autel.

Il lègue à son frère J.-B. Novellet (1), sieur de Bouat, tous les droits qu'il peut avoir dans la seigneurie de Varennes, dans l'arrière-fief de la seigneurie de Beloeil, ainsi que dans la seigneurie de Terrebonne.

Enfin, il lègue, à Etienne, à Joseph et à Marie-Charles Gautier de Varennes, ses cousins et cousine, les sommes qui lui sont dues par dame Charlotte Sarrasin de Varennes, sa tante, etc.

Le 28 décembre 1774, Jean-Thimothée s'éteignait, à l'âge de 27 ans seulement.

Dans notre prochain article nous rassemblerons nos notes sur la quatrième génération de la famille Bouat.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Est-il vrai qu'une médaille d'or fut frappée en l'honneur de M. de Salaberry, à l'occasion de sa victoire de Château-guay ? Je croyais qu'on avait reconnu le mérite de Salaberry longtemps après sa victoire.

X. X. X.

(1) Le surnom de Novellet porté par J.-B. Bouat n'apparaît que dans une couple des actes que nous avons vus.

LES COMMENCEMENTS DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS A MONTRÉAL

Un prêtre du diocèse de Montréal, l'abbé Irénée Lagorce, curé de Saint-Charles sur Richelieu (1), avait, avec le secours d'un instituteur nommé Caron, tenté l'instruction d'un sourd-muet de sa paroisse. Encouragé dans cette initiative, il conçut la généreuse pensée de se vouer à l'enseignement de ces malheureux, enseignement non encore organisé dans le Bas-Canada. Mgr Bourget, à qui il fit confiance de son projet, l'approuva hautement, car il sentait la nécessité d'une institution semblable ; et pour lui en faciliter l'exécution, il l'appela à Montréal en 1848. M. Lagorce ouvrit une petite école dans un pauvre orphelinat dont il avait la direction ; mais partagé entre le soin des orphelins et celui des sourds-muets, il ne pouvait pas donner à ces derniers tout le temps que leur instruction eût réclamé. Deux laïcs dévoués lui prêtèrent leur aide ; mais ces maîtres s'étaient, comme lui, formés par eux-mêmes, sans autre guide que la grammaire de l'abbé Sicard. Insuffisant, faute de compétence, leur concours était de plus précaire. On ne pouvait y compter pour fonder une oeuvre durable. Une communauté seule était capable de lui assurer de la permanence par la coordination et la continuité des efforts.

La Congrégation de Sainte-Croix, arrivée au Canada en même temps que les Clercs de Saint-Viateur, était établie aux portes de Montréal, à Saint-Laurent, où elle dirigeait un collège prospère. Mgr Bourget lui proposa l'oeuvre des sourds-muets, qu'elle accepta ; et fort de cette acceptation, il envoya, au mois de mai 1851, M. Lagorce en France, pour y visiter les institutions de sourds-muets, y étudier les méthodes employées, se former et former concurremment avec lui les religieux que la Congrégation de Sainte-Croix voudrait bien lui adjoindre. Mais arrivé au Mans, M. Lagorce ne trouva plus les supérieurs de cette congrégation disposés à entreprendre l'oeuvre. Comme elle lui tenait à coeur, il ne se laissa pas décourager par ce premier échec. Il savait que M. Forestier dirigeait à Lyon une des meilleures institutions de

(1) De 1844 à 1848.

sourds-muets de France ; que les Clercs de Saint-Viateur avaient leur maison-mère dans les environs de cette ville. Il se rendit à Lyon et de là à Vourles (1), sans lettre d'introduction de son évêque, sans mission à remplir ni but déterminé. Mais dès ses premiers entretiens avec le P. Querbes, il s'aperçut qu'il avait affaire à un homme de Dieu, et de plus à un homme tout à fait sympathique à ses projets. Le fondateur des Clercs de Saint-Viateur n'avait-il pas été, en 1837, sur le point d'accepter la direction de l'école de sourds-muets de Saint-Etienne ? Et sa profonde affection pour les enfants ne devait-elle pas aller de préférence à ceux d'entre eux que la nature a privés de la faculté de la parole et du sens de l'ouïe ? Il se déclara prêt à mettre ses services à la disposition de Mgr Bourget, si celui-ci voulait les accepter. M. Lagorce, d'autre part, tout de suite gagné à la personne du P. Querbes et respirant dans l'atmosphère de Vourles, auprès du P. Liauthaud, le véritable esprit de l'Institut, s'y sentit fortement attiré. Après quelques jours de réflexion et de prières, il demanda à son évêque la permission d'y entrer. Sa lettre et celle que le P. Querbes y joignit, arrivèrent à Mgr Bourget et quelques jours avant le départ pour l'Europe de son coadjuteur, Mgr Prince (2) : il lui confia sa réponse, qui était de tous points favorable.

“Oh ! oui, de grand cœur, écrivait-il au P. Querbes, je vous veux avec vos enfants au Coteau Saint-Louis (3) près de Montréal. Si j'ai dirigé d'abord M. Lagorce vers les Pères de Sainte-Croix, c'est qu'ils se trouvaient à la porte de Montréal, comme vous pouvez l'être à celle de Lyon. Mais puisqu'ils ont des raisons de ne plus accepter l'établissement qui leur était offert, arrivez et vous serez les bienvenus.

“Un établissement de sourds-muets devra faire ici un grand bien, et nous en avons un besoin absolu. Le bon M. Lagorce, à qui Dieu en a donné la sainte pensée, et qui passe

(1) Vers la fin du mois d'août ou les premiers jours de septembre 1851.

(2) Mgr Prince, évêque de Martyropôlis, partit pour l'Europe en compagnie de M. Joseph La Roque, vicaire général de Montréal, et de M. Désautels, curé de Rigaud.

(3) C'est là qu'il avait fixé le siège et qu'il faisait élever les bâtiments de la future institution. Le Coteau Saint-Louis, aujourd'hui en pleine ville, était alors dans la banlieue de Montréal.

par les épreuves ordinaires des fondations, mérite toute votre confiance. Faites-lui faire un bon noviciat, donnez-lui ensuite un bon confrère et deux ou trois bons Clercs paroissiaux, et vous verrez le doigt de Dieu sur votre oeuvre. Les muets parleront, les sourds entendront, et Dieu sera glorifié.”

M. Lagorce entra au noviciat ; il avait assisté à la réunion des vacances et grandement édifié les religieux par sa piété et sa modestie ; il n'édifia pas moins les novices. Sa ferveur, son âge, son caractère sacerdotal, le besoin urgent qu'on avait de lui au Canada, parurent au P. Querbes des raisons suffisantes pour abrégé en sa faveur la durée de la probation canonique. Il fut admis à la profession religieuse vers la fin de juillet 1852 ; et, le 16 août, il s'embarqua au Havre pour New-York, avec le frère Joseph Fayard, que son supérieur lui avait adjoint pour l'enseignement des sourds-muets.

Parti du Canada prêtre séculier, quinze mois auparavant, M. Lagorce y retournait Clerc de Saint-Viateur. Aussi ne resta-t-il à Montréal que le temps de saluer son évêque et se rendit-il à l'Industrie, au sein de sa nouvelle famille. La construction que Mgr Bourget faisait élever au Coteau Saint-Louis n'était pas encore habitable : on ne pouvait l'utiliser ni comme école, ni même comme chapelle provisoire pour les habitants du quartier ; car elle était bâtie pour servir à ces deux fins. Il fallait pourtant reprendre l'oeuvre interrompue des sourds-muets. Le conseil de la communauté, auquel M. Lagorce assista, décida de l'établir à l'Industrie même, dans la maison du noviciat. Le petit nombre de novices—il n'y en avait qu'une demi-douzaine—permettait de disposer de deux ou trois pièces, cela suffirait, pensa-t-on. Le P. Lagorce s'installa dans une cellule, la salle contigüe lui servait de classe et, dans ce modeste local, l'oeuvre commença (1). Deux jeunes sourds-muets pensionnaires et quatre ou cinq autres externes vinrent y recevoir l'enseignement.

Mais les épreuves ne lui manquèrent pas. Après essai, le P. Lagorce ne reconnut pas au F. Joseph Fayard les aptitu-

(1) A quelle date précise ? il est difficile de le dire, mais en novembre au plus tard, car une lettre du 4 décembre nous apprend qu'elle fonctionnait.

des nécessaires au langage des signes ; il dut se passer de son concours juste au moment où il en aurait eu le plus grand besoin (1) ; car des indigestions fréquentes, des maux d'estomac lui rendaient à lui-même l'enseignement très pénible.

“Demandez à Dieu, écrivait-il au P. Querbes, en lui rendant compte de ces débuts, demandez à Dieu qu'il daigne m'accorder ce qui m'est surtout nécessaire, une parfaite résignation à sa sainte volonté et la grâce d'accomplir fidèlement mes vœux de religion.”

Pour remplacer le F. Joseph Fayard, il se mit à former deux maîtres, un jeune religieux et un novice ; pour rétablir sa santé, il essaya d'un régime : ses deux élèves profitèrent bien de ses leçons, mais sa santé ne s'améliora pas.

A la fin de l'année scolaire, au mois d'août 1853, l'institution des sourds-muets se transporta de l'Industrie au Co-teau Saint-Louis. La maison qui lui était destinée était prête cette fois ; mais elle devait servir en même temps d'église et d'école pour les enfants du quartier (2). Le voisinage des parlants était gênant pour les sourds-muets. De plus, isolée au milieu des carrières, exposée à tous les vents et aux poudreries (3) pendant l'hiver, mal divisée à l'intérieur et fort incommode, elle ne pouvait être un séjour agréable pour un malade comme le P. Lagorce. Sa santé s'y affaiblit encore ; et le physique influant sur le moral, il sentit son ardeur baisser avec ses forces. Son caractère s'aigrit ; malgré sa vertu, sous l'empire de la souffrance, il devint de moins en moins apte à un enseignement qui exige beaucoup de patience, et à la direction d'une communauté. C'est ce qui faisait dire au P. Champagneur : *L'institution des sourds-muets est bâtie sur le roc, mais je crains bien que ses bases morales n'aient pas la même solidité.* Elles étaient, en effet, branlantes dès 1854. Le bon P. Lagorce se demandait s'il était dans sa voie. Mgr Bourget lui avait bien dit de repousser cette pensée comme une tentation ; elle revenait sans cesse, obsédante, et les faits

(1) Le F. Joseph Fayard fut alors chargé de l'école du village.

(2) Le F. Prospère Terriault y faisait la classe de français, le F. Bélanger la classe d'anglais et le F. Rowan y donnait avec le P. Lagorce l'enseignement aux sourds-muets.

(3) Les Canadiens appellent de ce nom les tempêtes de neige fine.

semblaient en démontrer la justesse. Dieu le voulait-il à l'enseignement des sourds-muets, alors que l'état de sa santé l'y rendait impropre ? Dieu le voulait-il dans une congrégation où il n'était entré que pour se vouer à cet enseignement et pour mieux en assurer la perpétuité ?

Au mois d'octobre 1854, Mgr Bourget partait pour l'Europe ; il allait d'abord assister à la proclamation solennelle du dogme de l'Immaculée Conception et faire sa visite *ad limina* ; il allait ensuite comme il l'avait annoncé par une lettre pastorale à ses diocésains, solliciter de la charité publique les fonds nécessaires à la reconstruction de sa cathédrale incendiée (1). Lyon et Vourles étaient sur son chemin ; il porta au P. Querbes des nouvelles de sa communauté du Canada et des lettres de ses enfants. Le P. Lagorce lui en avait remise une, par laquelle il sollicitait la dispense de ses vœux. Mgr Bourget arriva à Vourles au début de novembre. Le rapport qu'il fit au P. Querbes des progrès de son Institut dans le diocèse de Montréal, était consolant : à travers les épreuves, lot ordinaire des oeuvres de Dieu, il s'y développait. Il venait d'ouvrir trois écoles nouvelles : celles de Saint-Paul, près de l'Industrie, de Verchères, sur le Saint-Laurent, et de Saint-Jacques de l'Achigan ; le noviciat s'était repeuplé, les trois collèges de l'Industrie, de Chambly, de Rigaud, marchaient ; le P. Thibaudier était un excellent missionnaire ; le F. Augustin Fayard mort en prédestiné au mois de mars précédent, laissait une mémoire de vénération jusque parmi les protestants. L'école du Coteau Saint-Louis comptait beaucoup d'élèves et faisait beaucoup de bien ; seule l'institution des sourds-muets, sa voisine, allait cahin-caha. Le zèle et le dévouement du P. Lagorce étaient paralysés par son état de santé et d'esprit ; il demandait la dispense de ses vœux, rien ne pressait de la lui accorder ; mais on ne pouvait plus compter sur lui pour l'oeuvre capitale qui lui était confiée ; il fallait lui chercher au plus tôt un remplaçant. *Mettez vos Frères à genoux aux pieds de Notre-Dame de Fourvière qu'ils ont l'honneur de servir*, avait écrit Mgr Bourget au P. Querbes.

(1) Cet incendie qui avait détruit, avec la cathédrale et l'évêché, tout un quartier de Montréal, avait éclaté le 8 juillet 1852 et fait rage jusqu'au lendemain soir.

en 1851, quand il s'agissait de préparer à son oeuvre M. Lagorce par un bon noviciat. Il répéta la même recommandation, maintenant que s'imposait la nécessité de lui donner un successeur. Revenant sur ce sujet, qui lui tenait à coeur, il écrivait de Rome, le 27 novembre, en annonçant son heureuse arrivée :

“Je profite de l'occasion pour vous prier de nouveau avec instance de faire apprendre le mutisme à quelques-uns de vos Frères. Si vos institutions de Lyon ne conviennent pas, on pourrait prendre un autre moyen, v. g. les envoyer se former à quelqu'autre école de France ou de Belgique, ou bien essayer d'avoir à Vourles un instituteur qui se donnerait, par son zèle pour le bien, la peine d'instruire ceux de vos Frères qui auraient mission pour ce genre d'éducation (1).”

Le P. Querbes n'avait pas attendu cette prière pressante du pieux évêque pour recommander à Notre-Dame-de-Grâces et à Notre-Dame de Fourvière le problème à résoudre. Aussi l'Immaculée Conception y apporta-t-elle la plus heureuse solution.

Dans une visite à l'institution de M. Forestier, le P. Querbes et Mgr Bourget avaient fait appel au dévouement des maîtres en faveur des sourds-muets du Canada. Déposée dans une bonne terre, leur parole germa. Quelques jours après la proclamation du dogme et les fêtes enthousiastes qui la célébrèrent à Lyon, un des professeurs les plus distingués de cette institution, sourd-muet lui-même, M. Jung (2) informa le P. Querbes que la sainte Vierge lui avait inspiré de se mettre à sa disposition. Cette démarche n'était pas chez lui l'effet d'une ferveur passagère, mais un coup de la grâce, une détermination aussi libre et réfléchie qu'elle était soudaine. Ainsi en jugeait M. Charles, l'aumônier de l'institution, bien connu du curé de Vourles. Cet ecclésiastique rendait du caractère, des talents et de la vertu du jeune professeur, le plus flatteur témoignage. M. Jung alla à Vourles, et sans l'ombre d'une hésitation, se déclara prêt à renoncer à sa situation, à son pays, pour consacrer désormais son existence à ses frères d'infortune du Canada. Il demandait même pour

(1) Lettre inédite aux archives de l'Institut.

(2) C'est ainsi qu'il écrivait son nom, et c'en est là la véritable orthographe. L'orthographe Young n'a été adopté que plus tard, sous l'influence de la prononciation et de l'anglais.

leur appartenir sans réserve, à être admis dans l'Institut. Le P. Querbes et Mgr Bourget ne purent s'empêcher de voir le doigt de Dieu dans cette vocation, et peu après, M. Jung entra au noviciat.

L'évêque de Montréal l'y trouva au début d'octobre, quand tenant sa promesse de l'automne précédent, il vint, non pour visiter Vourles en passant, mais y faire un séjour (1). Sa chère institution des sourds-muets de Montréal le préoccupait plus que jamais ; elle était fermée depuis plusieurs mois ; le P. Lagorce à bout de forces avait dû renoncer à l'enseignement et se renfermer dans les fonctions de chapelain ou desservant, bien lourdes encore à sa mauvaise santé. Le temps pressait de la rouvrir et de l'établir enfin sur un bon pied. Tout en faisant son noviciat, le F. Jung avait donné des leçons à un jeune religieux, le F. Damais, que le P. Querbes se proposait de lui adjoindre. Sur le désir de Monseigneur, il essaya d'obtenir le concours de quelques-uns de ses amis, mais sans résultat. Aucun d'entre eux ne se sentit le courage de le suivre en Amérique. L'un sourd-muet comme lui, aussi distingué et aussi bon chrétien, motiva ainsi son refus :

“Il y a beaucoup de belles institutions en France, mais à peine deux ou trois qui donnent le pain de vie à ceux qui viennent y passer leur jeunesse. . . . Je vous prie d'être auprès de Mgr de Montréal et de votre supérieur, le chaleureux interprète de mes sentiments les plus affectueux. Ne faites pas cette commission en mon nom seulement, mais au nom de la nation sourde-muette, qui doit s'estimer bienheureuse de voir ses petits frères environnés d'attentions bienveillantes par ces deux hommes de Dieu (2).”

Ne pouvant donner au F. Jung d'autre aide et compagnon que le F. Damais, Mgr Bourget voulut du moins les recommander à son coadjuteur et à ses diocésains. C'est dans ce but qu'il composa sa circulaire sur l'enseignement des sourds-muets (3), dont nous ne citerons ici que le préambule :

(1) Il y resta un peu plus de six semaines.

(2) Lettre de M. Parot, professeur à l'institution des sourds-muets de Nîmes.

(3) Cette circulaire est datée de Vourles, le 21 octobre 1855. Les archives de l'Institut en possèdent une copie manuscrite, faite sous les yeux même de Mgr Bourget par un novice.

“Je crois devoir vous annoncer que deux Frères de Saint-Viateur partiront prochainement pour Montréal avec la mission spéciale de se dévouer à l’enseignement de nos infortunés sourds-muets.

“L’un d’eux est un sourd-muet et a suivi les cours d’enseignement du mutisme dans de bonnes institutions de France. Il est fort intelligent et surtout très zélé pour l’instruction de ses frères d’infortune dans notre pays. C’est dans l’unique but de leur être utile qu’il sacrifie ici de très grands avantages. Il était en novembre dernier, dans l’Institution des sourds-muets de Lyon, lorsque j’en fis la visite avec M. Querbes, supérieur général de Saint-Viateur.

“Je témoignai alors aux professeurs et élèves de cet intéressant établissement le besoin que nous avons, dans notre pays, de quelques bons instituteurs, pour enseigner les sciences et la vertu à onze ou douze cents sourds-muets, et je les engageai à bien prier pour ces frères d’infortune. De mon côté, je déposai aux pieds de l’immaculée Vierge Marie pour la gloire de laquelle je voyageais, le voeu que je formais dans l’intérieur de mon âme, pour le bien de ces êtres si disgraciés de la nature.

“Cette Mère de miséricorde voulut bien ajouter cette faveur à tant d’autres dont elle ne cessait de me combler, pendant ce long pèlerinage. Car quelques jours après la grande solennité de son Immaculée Conception, M. Querbes m’annonça qu’un sourd-muet de l’Institution de M. Forestier se présentait à lui pour entrer dans l’association de Saint-Viateur, avec l’intention de se consacrer à l’enseignement des sourds-muets du Canada.

“Tel est en deux mots le professeur de mutisme (1) que je vous recommande comme ayant été préparé par la divine Providence et donné par la bienheureuse Vierge à l’occasion de la définition de son Immaculée Conception, pour que ce glorieux événement soit pour le diocèse marqué du sceau de tant de grâces que l’on ne puisse jamais l’oublier.

“Le jeune Frère qui l’accompagne n’a pas encore eu le temps de se former, mais comme il y va de tout son coeur et

(1) La copie que nous avons sous les yeux présente un texte un peu différent ; nous l’avons cru fautif.

que, d'ailleurs, il est plein de bonne volonté, l'on peut aussi compter sur lui, du moins pour l'avenir. Il va sans dire que d'autres se formeront.

“Ainsi il y a tout à espérer que l'école des sourds-muets, pour laquelle M. Lagorce a généreusement tout sacrifié, aura un bon succès si, comme je n'en doute pas, vous lui donnez votre encouragement, conjointement avec tout le clergé et le peuple du diocèse.”

Précédés de cette introduction, les FF. Jung et Damais s'embarquèrent au Havre, le 24 novembre 1855, en compagnie de huit soeurs de Jésus-Marie, parties de Lyon avec eux et destinées au diocèse de Québec. Mgr Bourget avait bien voulu les accompagner lui-même jusqu'au bateau. Arrivés à Montréal le 12 décembre, ils y furent reçus par le P. Lagorce, qui les conduisit d'abord à l'Industrie, puis les présenta aux autorités ecclésiastiques et civiles de la ville épiscopale. La recommandation de leur saint évêque leur valut partout l'accueil le plus encourageant. Un prospectus rédigé par le P. Lagorce annonça la direction du F. Jung ; et cette réouverture eut lieu, en effet, le 7 janvier 1856.

Le P. Lagorce devait rester à l'institution en qualité d'aumônier ; mais incapable de faire “de la mimique pendant plus de trois minutes” suivant l'expression du F. Jung, il céda au P. Jacques Duhaut les fonctions de supérieur et de chapelain et se retira à l'Industrie, auprès du P. Champagneur.

“J'ai tout lieu d'espérer maintenant, écrivait-il au P. Querbes, que l'oeuvre des sourds-muets, qui m'est toujours chère, prospérera sous l'habile direction du F. Jung. Lorsque vous verrez Mgr Bourget, je vous prie de lui dire que j'ai reçu avec une vive satisfaction la touchante lettre qu'il a eu la bonté de m'écrire et que je suis bien disposé à me conformer à ses sages avis. J'espère, mon Révérend Père, que vous voudrez bien unir vos prières à celles de mon charitable évêque, pour m'obtenir la grâce de bien connaître et d'accomplir fidèlement la sainte volonté de Dieu (1).”

Ni le repos ni les soins ne lui procurèrent le rétablissement qu'il espérait trouver à l'Industrie. Au mois de mai, il dut aller demander à l'air du golfe ce que lui refusait celui de

(1) Lettre du 8 janvier 1856.

la campagne et des bois. Ce fut sans plus de succès. C'est alors que sur un nouvel exposé de sa situation, il obtint du P. Querbes la dispense de ses vœux et rentra dans le clergé séculier (1).

L'oeuvre qu'il avait commencée, et à laquelle on peut dire qu'il avait usé ses forces, était entre bonnes mains (2), Tombée en discrédit auprès du public, elle se releva très vite et autorisa les plus belles espérances, réalisées depuis. Elle resta l'honneur commun du P. Querbes et de Mgr Bourget (R. P. Pierre Robert, *Vie du Père Louis Querbes*, pp. 538 et seq.)

LES ARMES DE LA FAMILLE PANET

M. P.-G. Roy, archiviste de la province de Québec, auteur d'une importante série de généalogies des principales familles du Canada-français, a donné dans son ouvrage sur l'éminente famille Panet un dessin qui en représente les armes sans toutefois en fournir la description héraldique. M. A.-D. DeCelles fils, d'Ottawa, allié à cette famille, possède un sceau très bien fait de ces armes. Sachant que cela nous intéressait il a eu l'obligeance de nous le montrer. Nous pouvons sans hésiter le lire comme suit : "D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de trois lis d'or, posés deux et un, les deux premiers renversés et le troisième touchant du pied le sommet du chevron ; et, en pointe d'une croix latine d'argent, terrassée de sinople."

Ceux qui possèdent l'*Histoire de la famille Panet* de M. Roy, pourront, s'il leur semble bon, y insérer la description ci-dessus.

REGIS ROY

(1) Non toutefois sans avoir voulu essayer de la trappe. D'après le rapport annuel de l'Institution Catholique des sourds-muets pour la province de Québec, année 1898-1899, il mourut à Sainte-Claire de Québec, le 23 février 1864.

(2) Au lieu du F. Damais reconnu peu propre à l'enseignement des sourds-muets, le F. Jung s'adjoignit le F. Alfred Bélanger, en qui il avait tout de suite découvert de remarquables aptitudes et une véritable vocation. Il ne se trompait pas.

LA REINE DU LABRADOR

Le 16 novembre 1908, le *Quebec Telegraph* publiait une note sur une personnalité mystérieuse appelée la "Reine du Labrador".

Il s'agissait d'une tradition recueillie par le fameux docteur Grenfell au cours d'un voyage qu'il fit dans l'Ungava et le long de la côte est de l'Amérique septentrionale. En parcourant cette région, le médecin eut l'occasion de donner ses soins à une Marie Chevalier qui se disait la petite fille de la "Reine du Labrador" et M. Grenfell qui s'intéresse volontiers aux choses du folklore en profita pour obtenir de sa patiente ce qu'elle savait de sa grand'mère.

La pseudo reine aurait été une jeune fille noble d'Angleterre qui partit un jour de son pays pour venir épouser un des fonctionnaires haut placés du gouvernement canadien. En s'engageant dans le détroit de Belle Isle, le vaisseau qui la transportait fut assailli par une terrible tempête. Désespéré, projeté sur les récifs, il sombra avec ses passagers. Toutefois, la mer rejeta la jeune fille sur le rivage de la baie de Forteau et des pêcheurs qui la trouvèrent lui offrirent l'hospitalité. Affaiblie par un long séjour dans l'eau glacée, épuisée par la peur et plus encore par la lutte qu'elle avait soutenue contre les éléments, la malheureuse ne reprit ses forces que lentement. Dès qu'elle fut en état de sortir la naufragée chercha à communiquer avec sa famille. Souvent on la vit sur la côte, épiant l'horizon du haut d'un rocher et guettant l'apparition de quelque navire. Pendant des mois ce fut sa tâche principale. Une ou deux fois elle revint en disant qu'elle avait vu des *steamers*, mais qu'ils n'avaient pas semblé apercevoir ses signaux.

Finalement, elle épousa un pêcheur et parut se résigner à son sort. Cependant, ses manières et son langage restaient si différents de ceux des gens qui l'avaient accueillie qu'on la surnomma par dérision ou par déférence : "La Reine du Labrador".

Puis un jour, elle se remit à parcourir la côte et à s'enquérir des vaisseaux qui passaient. Ce fut sa manie jusqu'à sa mort.

De son mariage, elle ne laissa qu'une fille qui fut la mère de Marie Chevalier, l'informatrice du docteur Grenfell.

Que vaut cette tradition ? Est-elle vraie en tout ou seulement en partie et quel que lecteur du *Bulletin* peut-il nous en dire quelque chose ?

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

L'ABBE GEORGES-ERNEST VIGER, P. S. S.—Fils du docteur Séraphin Viger, de l'Assomption, et neveu du patriote Bonaventure Viger, il naquit en cette ville, le 1er février 1839. Admis à la prêtrise le 14 juin 1862, il partit pour les Etats-Unis la même année et fut pendant 47 ans, professeur au collège Saint-Charles de Ellicott, Maryland.

L'abbé Viger était l'auteur d'une Grammaire latine fort appréciée, et pendant plusieurs années, il publia le "Manuel de littérature de Jenkins."

JEAN TALON-LESPERANCE.—Il naquit en 1836, à Saint-Louis, dans la vallée du Mississipi. Sa famille qui était originaire du Canada possédait une fortune considérable en terres et en esclaves qu'elle perdit dans la guerre de sécession. Avant ce désastre le jeune Lespérance était allé terminer ses études à l'école polytechnique de Paris puis à l'université de Heidelberg. Après la guerre de sécession dans laquelle il combattit avec les Sudistes, Jean Talon-Lespérance vint demeurer à Saint-Jean, P. Q., où il épousa une Canadienne, et il se livra au journalisme. Il débuta dans le *News*, de Saint-Jean, puis passa à la *Gazette*, en 1872. L'année suivante, il devint rédacteur du *Canadian Illustrated News*. Plus tard, il revint à la *Gazette* et en 1888, il prit la direction du *Dominion illustrated News*. Ecrivain fort élégant de langue anglaise il publia un roman apprécié : *Bostonnais*, deux nouvelles : *Fanchon* et *My Creoles*, enfin, un volume de poèmes : *The book of Honour*.

Membre fondateur de la Société Royale du Canada et professeur de littérature anglaise à l'Université Laval, il mourut à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 10 mars 1891.

CABRETTE

UNE PETITION DES ABENAKIS ET SOKOKIS DE
SAINT-FRANÇOIS

Province du Bas-Canada.

District des Trois-Rivières.

A Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec.

La pétition des Abénakis et Sokokis du village de Saint-François, comté Buckinghamshire, du district susdit

Représentent très humblement à Votre Grandeur qu'ils avoient ci-devant Une Église & Sacristie, construites en bois, & que malheureusement dans le mois de may dernier elles ont été entièrement brulées, malgré tous les soins et prompts secours, qu'il y a été porté pour les préservés de cette incendie, Et que vos Petitionnaires se trouvent à présens dans un état de souffrance, ou ils ont pour tout secour une maison très petite, qui ne peut loger qu'environ le tiers de la dite nation avec ceux qui ont le droit d'être desservis par leur curé ou Missionnaire du dit Village.

Que leur situation actuelle, leur est d'un grand obstacle pour assister aux offices divins, qu'eux et leurs familles se trouvent privés des précieux avantages que les chrétiens retirent en assistant aux offices divins.

Que vos dits Petitionnaires désireroient rebatir leur Église & Sacristie en pierre, afin d'avoir chez eux, comme ils ont toujours eu d'avoir la continuation de la célébration des Saints Misteres de la Religion Catholique, pour préserver leur dite Mission, pour y pratiquer et entendre les insructions nécessaires à tous chrétiens de toutes ages.

Et dans L'Espérance que vos dits petitionnaires ont d'avoir de laide pour rebatir leur dit Église & Sacristie en pierre, qu'ils trouveroient très raisonnable. Si votre Grandeur trouvoit à propos et ordonneroit, que les habitans ou censitaires de la dite Nation, qui ont obtenu des terres en concession du fief & Seigneurie de la dite Nation du Village de St. François, vinsent être annexés et joint à eux pour aider à la dite Nation de la mission, pour contribuer suivant la Loi à la Bâtisse de leur Église & Sacristie en pierre, vu qu'ils n'ont les dits censitaires aucune ressource pour être desservie, plus a

proximité que par leur dit Missionnaire et ne sont nullement attachés ailleurs.

Et vos Pétitionnaires Espèrent encore outre l'aide qu'ils pourroient avoir de leurs dits censitaires, que votre Grandeur voudra bien leur représenter leur humble requête, à Sa grace, Le Gouverneur en Chef, pour lui Exposer la grande nécessité ou ils se trouvent dans l'État déplorable, vu leur peu de moyen, et la triste situation où ils se trouvent, à fin d'obtenir quel secours pour laide des dites Batisses, sans quoi vos Pétitionnaires sont hors d'État de pouvoir rebâtir, ils gémissent & ne cesseroient de gémir, s'ils ne pouvoient réussir aux vus de leur présente Pétition, et craignent fort aussi que leur dite mission viendroit à s'éteindre entièrement, ce qui seroit un grand malheur à eux, et à leurs familles.

C'est pourquoi Vos supplians Concluent très respectueusement et avec l'espoir le plus flatteur, à ce qu'il plaise à votre Grandeur, de vouloir bien prendre en considération leur présente pétition, leur démarquer l'étendu de leur mission, telle que Votre Grandeur le trouvera à propos & convenable, tant pour le présent que pour l'avenir, et de leur permettre de rebâtir leur Eglise & Sacristie en pierre, et dans fixer les principales dimensions. Et vos dits Pétitionnaires et leurs successeurs, ne cesseroient de prier Dieu pour la conservation des jours précieux de Votre Grandeur.

St. François au Village, En Conseil, le premier jour du mois de juillet dans l'année de Notre Seigneur Mil Huit Cent dix neuf. Nia8a8enon. v. g.

Louis Consack, chef, Pierre Samtocouche, chef, Augustin Guille, chef, Louis Pelicane, chef, (sic) minrddu8 Joachim Penedis, chef de guerre, Joseph Taccouche, chef de guerre, Louis Portneuf, chef de guerre, Joseph Obomzaouine, capit. Pierre Marie, capit. Amable Pelicane, Joseph Thomas, Pierre Nicolas, Pierre Nigajoa, François de Salles, Thomas Guille, Gregoir Portneuf, François Annance.

Je soussigné missionnaire des Abnakis prend la liberté de prier votre Grandeur, de recommander particulièrement la requête de mes Sauvages à La grâce du Gouverneur.

Pre. J. Chevretils, N.P. témoin. (1) PAQUIN, P^{TR}E

(1) Archives Judiciaires de Montréal.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANÇAIS

Dans le *Courrier du livre*, publié à Québec, de 1899 à 1901, par M. Raoul Renault, on trouvera :

Une curieuse gravure ("La canadienne qui a eu l'honneur de pr le noeud gordien au Roi") (Vol. de 1896-1897, p. 3).

Une séance littéraire à Québec en 1809, par Thomas Chapais (Vol. de 1896-1897, pp. 13, 25, 45).

Vers le passé, par J.-M. LeMoine (Vol. de 1896-1897, p. 41).

Edwin Tross, ses publications relatives à l'Amérique (Vol. de 1896-1897, p. 73).

Alfred Hawkins, par Benjamin Sulte (Vol. de 1896-1897, p. 89).

Les ex-libris canadiens (Vol. de 1896-1897, p. 112).

Sir James-M. LeMoine (Vol. de 1896-1897, p. 139).

Mémoires et documents historiques (Vol. de 1896-1897, p. 147).

Une drolatique aventure (Vol. de 1896-1897, pp. 168 ; vol. de 1897-1898, p. 20).

Faucher de Saint-Maurice, son oeuvre (Vol. de 1896-1897, p. 201).

La Bibliothèque de la Législature : le fonds Chauveau, par N.-E. Dionne (Vol. de 1897-1898, pp. 7, 33, 65, 109, 135, 162, 195).

Les timbres canadiens, par Raoul Renault (Vol. de 1897-1898, pp. 11, 77, 97, 350).

Le Nehiro-Iriniui du Père La Brosse, par Raoul Renault (Vol. de 1897-1898, p. 203).

Hennepin, ses voyages et ses oeuvres, par N.-E. Dionne (Vol. de 1897-1898, pp. 229, 285).

La Société Littéraire et Historique de Québec (Vol. de 1897-1898, p. 256).

The true story of the Acadian deportation, par Thomas O'Hagan (Vol. de 1897-1898, pp. 275, 318).

Un catalogue intéressant, par N.-E. Dionne (Vol. de 1897-1898, p. 307).

Histoire de la conquête du Canada (Vol. de 1897-1898, pp. 312, 344).

1837, and my connection with it, by Thomas-Storrow Brown (Vol. de 1897-1898, pp. 342, 371 ; vol. de 1898-1899, pp. 19, 50).

A diary of the weather kept at Quebec in the year of the siege by the Americans in 1776 (Vol. de 1897-1898, p. 356).

The Journal of sergeant James Thompson, 1758-1830 (Vol. de 1897-1898, p. 380 ; vol. de 1898-1899, p. 26).

John and Sebastian Cabot, par N.-F. Dionne (Vol. de 1898-1899, pp. 8, 35).

Un pari de diable-bleu ; un héros de 1812 (Vol. de 1898-1898, p. 46).

Les évêques de Québec (Vol. de 1898-1899, p. 56).

La campagne de 1684, fragment inédit d'un travail sur l'Ontario, par Benjamin Sulte (Vol. de 1898-1899, p. 67).

Champlain, par N.-F. Dionne (Vol. de 1898-1899, p. 83).

Le plan-relief de Québec, 1806-1810, par Benjamin Sulte (Vol. de 1898-1899, p. 99).

Le fort Saint-Louis et l'emplacement du monument Champlain par Ernest Gagnon (Vol. de 1898-1899, p. 117).

La colonie française à la mort de Champlain, par N.-F. Dionne (Vol. de 1898-1899, p. 133).

Champlain, ses oeuvres et ses historiens, par Raoul Renault (Vol. de 1898-1899, p. 143).

Les fêtes de Champlain à Saintes (Vol. de 1898-1899, p. 163).

Un toast à la mémoire de Champlain ; réponse par D'Arcy McGee (Vol. de 1898-1899, p. 172).

Le premier livre imprimé au Canada, par Philéas Gagnon (Vol. de 1898-1899, p. 187).

The new canadian patriotism, par Leigh R. Gregor (Vol. de 1898-1899, p. 192).

The Montgomery Monument controversy (Vol. de 1898-1899, p. 219).

Notes historiques sur Saint-Thomas de Montmagny, par Raoul Renault (Vol. de 1898-1899, pp. 251, 423 ; vol. de 1899-1900, pp. 38, 92 ; vol. de 1900-1901, pp. 194, 249, 291, 338).

Up the Saint-Lawrence, 1796, par Frank-D. Rogers (Vol. de 1898-1899, p. 234).

Journal of Col. Rudolphus Ritzema, August 8, 1775, to March 30, 1776 (Vol. de 1898-1899, pp. 258, 288, 394).

The death of Wolfe, par James Henderson (Vol. de 1898-1899, p. 266).

Origin of the word Monongahela (Vol. de 1898-1899, pp. 273, 435).

The Plains of Abraham (Vol. de 1898-1899, p. 285).

Le monument Champlain. Histoire de son inscription. Polémique intéressante. L'abbé H.-R. Casgrain. M. Ernest Gagnon (Vol. de 1898-1899, p. 323).

Samuel Champlain ou Samuel de Champlain : Que doit-on dire ? (Vol. de 1898-1899, p. 379).

La bataille de Châteauguay, par Benjamin Sulte (Vol. de 1898-1899, pp. 387, 403 ; vol. de 1899-1900, pp. 5, 49).

Le château Saint-Louis et la taxe de 1808, par N.-E. Dionne (Vol. de 1898-1899, p. 430).

General Hull and his army : their arrival in Montreal, as prisoners (Vol. de 1899-1900, p. 36).

Une lettre de Papineau (Vol. de 1898-1900, p. 104).

The Cannibals of the North-West (Vol. de 1899-1900, p. 111).

Quebec and the French Canadians, par Thomas Hughes (Vol. de 1899-1900, p. 132).

Lettre de Étienne Parent à François DeBlois (Vol. de 1898-1900, p. 141).

The old mission church at Tadoussac, Quebec, par Thomas O'Hagan (Vol. de 1899-1900, p. 153).

Incunables canadiens, par Raoul Renault (Vol. de 1899-1900, p. 162).

Lettre de Étienne Martel à J.-F. DeBlois (Vol. de 1899-1900, p. 172).

Sir Georges-Étienne Cartier (Vol. de 1899-1900, p. 177).

The New York expedition of 1690, par John Gilmary Shea (Vol. de 1899-1900, p. 190).

Lettre de E. Bédard à P. Gauvreau (Vol. de 1900, p. 200).

The loyalty of the French-Canadians, par Raoul Renault (Vol. de 1900, p. 217).

Un ami du Canada, l'abbé A.-P. Gaulier (Vol. de 1900, p. 232).

Lettre de Jacques Viger à J.-P. DeBlois (Vol. de 1900-1901, p. 235).

Lettre de Étienne Parent à J.-F. DeBlois (Vol. de 1900-1901, p. 237).

Sir Étienne-Paschal Taché (Vol. de 1900-1901, p. 240).

Canadian Affairs 1827-1839. One side of the question. Copy of a letter sent to the editor of "The Canadian British American and West Indian Magazine" (Vol. de 1900-1901, pp. 265, 302).

Lettre autographe de Sir E.-P. Taché à F.-M. Derome (Vol. de 1900-1901, p. 273).

French-Canadian Songs, par Raoul Renault (Vol. de 1900-1901. pp. 281, 327).

Les "Voyages" du baron de La Hontan, par N.-E. Dionne (Vol. de 1900-1901, p. 313).

Around a date : The American attack on Quebec, par N.-E. Dionne (Vol. de 1900-1901, p. 345).

Thomas O'Hagan, M. A. Ph. D. (Vol. de 1900-1901, p. 361).

Documentary History : Extracts from a Memoir Concerning the Present state of Canada, dated November 12, 1685 (Vol. de 1900-1901, p. 366).

Montcalm, Bougainville et l'abbé Casgrain, par René de Kerallain (Vol. de 1900-1901, p. 377 ; vol. de 1901, pp. 11, 38).

Tableau d'honneur : les miliciens canadiens-français de 1812-1815, par Raoul Renault (Vol. de 1900-1901, p. 387).

"The Unknown", par Benjamin Sulte (Vol. de 1901, p. 5).

Revd. abbé Picquet (Vol. de 1901, p. 20).

Where Dollard fought, par Benjamin Sulte (Vol. de 1901, p. 33).

Quebec Fashionables, a satirical poem, par James Fitz-Gibbon (Vol. de 1901, p. 60).

P.-G. R.

LETTRE DE M. DE SAINT-OVIDE AU MINISTRE

Louisbourg, ce 28 novembre 1726.

Monseigneur,

J'avais donné ordre au Sr de Tonty que j'ay laisser pour commander a l'isle St-Jean en l'absence de M. de Pensens, d'assurer les Acadiens quy y estoient venus marquer du terrain que rien ne devoient les empecher de sy establir, quoique cette Isle ne fut pas encore réunie au Domaine du Roy, qu'il pouvoit les assurer de ma part qu'ils y seroient en toute liberté, ils n'ont pas voulu tout à fait s'en raporter a ce que cet officier leur disoient, et il y a lieu de croire que le jouc pesant qu'ils ont supportés pendant l'espace de plus de 60 années a l'Acadie par une compagnie ne les fassent craindre de retomber encore sous de pareille nomination, je compte pourtant que M. de Pensens qui se rendra a l'isle St-Jean le printemps prochain, en fasse determiner quelques uns s'y aller establir. Cet officier a fait un mémoire quy paroist fort juste (et qu'il a l'honneur de vous adresser) de la qualité des terres, de celle des differens Bois qui sont dans cette Isle, dont le pin pour la mature me paroist le plus commun, plusieurs particuliers s'en sont servis pour des mats de 50 à 60 pieds de longs utiles a des Golettes, et Batteaux, et dont ils ont été très contents. Quelques capitaines, et maitres charpentiers de navires marchands, assurent que cette mature vaut bien celle du Nord.

Les Isles Madame qui ont été concédées à M. Dauteuil sont entierement abandonnées et depuis deux ans qu'il a passé en Canada, nous n'avons eu aucune nouvelle qu'il voulut continuer cet etablissement. Quelques habitans du Port Toulouze m'ont demandé la permission de s'y aller establir pour y defricher et cultiver des terres qui paroissent estre très bonnes, je leur ay permis et les ay assurés que cet endroit seroit réuni au Domaine du Roy l'année prochaine.

Il n'a été fait aucun etablissement ny defrichement à l'isle verderonne. Les personnes auxquelles M. de la Boularderie avoit cédés ses droits, ny ont fait couper du Bois que ce qu'ils en ont eû Besoin pour faire des planches, ils se sont contentés de jouir de l'isle de Niganiche pour y faire La Pesche, et leur Commerce. M. de la Boularderie qui estoit em-

barqué sur la Nereïde a esté sur les lieux pour voir par luy mesme l'estat dans lequel estoit cet établissement et comme il a veü que le Sr le Brun envoyé par les Srs Pignonvert, et Lahnblaye, de St-Malo, n'avoit exécuté aucune des conditions auxquelles ils s'étoient engagées dans la cession que M. de la Boularderie leur avoient faite. Il a fait assigner tous ses associés en la personne du Sr. le Brun, pour se voir condamner a deguerpir, tant de l'isle Verderonne que de celle de Niganiche où il faisait la Pesche en vertu de la ditte cession, dont sans doute cet officier, Monseigneur, vous rendra compte.

J'ose prendre la liberté de vous représenter, Monseigneur, qu'il n'est pas possible que des particuliers puissent former des établissements aussy considerables que sont ceux quy ont été accordés à Mrs Le comte de St-Pierre, La Boularderie et Dauteuil il faudroit pour cela des sommes immenses dont on ne peut esperer de retirer le produit qu'après bien des années, d'ailleurs ces concessions ne servent qua empecher le prompt établissement de ces endroits par une infinité de Particuliers qui les habiteroient.

J'ay eü l'honneur de vous informer, Monseigneur, du chemin que j'avois fait percer pour aller au Lac de Miray, c'est le plus droit et le plus court que l'on puisse trouver a la vérité depuis qu'il a été pratiqué, et que le feu a passé dans une partie de ce chemin quy en a bruslé les mousses, il s'est decouvert des Roches d'une grosseur prodigieuse qui ont rendu deux lieues de ce chemin presque impraticables, ce quy m'a déterminé ce printemps d'envoyer le Sr Duvivier avec cinq ou six hommes pour en decouvrir un autre ce qu'il a fait et dans lequel nous avons fait travailler et mis presque en estat de pouvoir y faire passer des voitures pour en tirer du Bois, il est vray que le detour qu'il a fallu faire pour rejoindre le mesme chemin a deux Lieues d'icy, alongera ce dernier de près de trois quarts de Lieues du premier.

Le Sr Dubuisson, Subdelegué de M. L'intendant de la nouvelle france, est arrivé de Canada ce mois de juillet dernier. Je le fist repartir pour se rendre a l'isle St-Jean ou sa presence estoit très necessaire pour y terminer une infinité d'affaies qu'il y a ordinairement a la fin de La Pesche dans

ces endroits : c'est un très honneste homme qui s'acquitte fort judicieusement de L'Employ dont il est chargé. Il ne sauroit cependant, Monseigneur, subsister dans cette Isle avec sa famille quy y est si vous n'avez la bonté de luy accorder des appointemens sans lesquels il se trouveroit entierement hors d'Estat de pouvoir y vivre, et d'y continuer ses services.

J'ay l'honneur d'estre avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

St-Ovide de Broüillan. (1)

THIERSANT DE BOURGMARIE

Voici une note qui pourra intéresser M. Lapalice et qu'il conviendrait peut-être d'ajouter à la fin de ses articles parus dans le *Bulletin* de novembre et décembre 1923.

Aux Archives de Seine-et-Marne (commune de Champeaux), série B, bailliages et prévôtés : B 122, 1747-1773, on trouvera vers 1773 des provisions d'offices de prévôt de Vosve et Fortoiseau accordées par et par François-Henri Thiersant de Bourgmairie, en Canada, mestre de camp de cavalerie, colonel d'un régiment de troupes légères, veuf de Marie Néricault des Touches, qui était fille de feu Philippe Néricault des Touches, de l'Académie Française.

REGIS ROY

QUESTION

Dans une lettre de MM. de Callières et de Beauharnois au ministre en date du 3 novembre 1702, il est question des forts de Chambly, Sorel, Laprairie, etc., puis on lit : "Le premier de ces forts a été entièrement brûlé l'hiver dernier par un Père Récollet qui y était aumônier, et qui y a été brûlé lui-même"

Vous est-il possible de me donner le nom de ce Père Récollet ?

F. A. J.

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL AU CONSEIL DE
MARINE (7 NOVEMBRE 1720)

Il s'est passé l'été dernier une affaire à Montréal dont j'ai l'honneur de rendre compte au Conseil afin de lui faire connaître qu'il n'est pas impossible d'assujettir les Sauvages domiciliés à la justice militaire en certaines occasions.

La femme d'un habitant de la seigneurie de Châteaugué, sur le lac St-Louis, ayant été assassinée et tuée à coup de hache par un Sauvage de la mission du Sault St-Louis ; je n'en fus pas plustôt informé que je fis partir M. de Longueuil à présent gouverneur de Trois-Rivières qui alla au village de cette mission pour témoigner de ma part à tous les Sauvages qui le composent que ce crime ne devait pas demeurer impuni, il était nécessaire qu'ils fissent courir après ce meurtrier qui s'était réfugié dans le bois et qu'ils me le remissent entre les mains, sans quoi, je m'en prendrais à eux, ces Sauvages entrèrent sans difficulté dans mes sentiments et mirent leur jeunesse en campagne qui arrêta le lendemain ce criminel qui me fût livré pour en disposer ainsi que je jugerai à propos. Je le fis mettre aux fers dans le cachot. Son procès fut instruit par le major de la place et comme il s'est trouvé convaincu d'avoir commis ce meurtre et même d'avoir tué un jeune garçon domestique de cet habitant qu'il avait pris et emmené dans les bois après avoir tué la maîtresse il a été condamné à avoir la tête cassée, ce qui a été exécuté, les troupes et les habitants sous les armes en présence de tous les sauvages des missions du Sault St-Louis et du Sault aux Récollets et d'un grand nombre de ceux des autres nations, qui étaient alors à Montréal.

Deux jours après cette exécution les anciens du Sault St-Louis me sont venus parler avec des colliers pour me témoigner qu'ils étaient confus de ce qu'il s'était trouvé dans leur village un homme capable de commettre un pareil crime et fort contents de la justice que j'en avais faite et qu'ils espéraient que ce châtiment pouvait servir à contenir leur jeunesse qui était fort indocile et qu'ils avaient beaucoup de peine à gouverner, me priant en même temps d'oublier entièrement cette mauvaise affaire comme ils voulaient l'oublier de

leur côté. J'espère que ce châtement servira d'exemple à toutes les nations.

VAUDREUIL,

LES CHARGES PUBLIQUES ELECTIVES SOUS LE RÉGIMÉ FRANCAIS

On nous a demandé d'établir une liste des charges conférées par suffrage, sous le régime français. Au pied levé et pour ce qui concerne Montréal seulement, nous pouvons signaler les suivantes :

SYNDICS DE VILLE-MARIE—Nous sommes certains qu'il y eut des élections de syndics ou de *maires* de Montréal entre 1650 et 1672. Nous avons donné la liste des titulaires dans le *B. des R. H.* de 1917, p. 240 et aussi dans *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, p. 11.

RECEVEUR DES AUMONES—Le 29 juin 1654, le gouverneur de Montréal permit d'élire un receveur d'aumônes pour la construction d'une église paroissiale. Le titulaire fut Jean de Saint-Père.

MAGGUILLIERS—A partir de 1657, la fabrique de Ville-Marie ayant été organisée, il y eut chaque année élections de marguilliers. La liste de ces fonctionnaires se trouve dans l'*Annuaire de Ville-Marie*, vol. 1, p. 334, et dans le *B. des R. H.* de 1913, p. 276.

JUGES DE POLICE—Le 15 février 1664, élection de cinq personnes notables qui auront le pouvoir de juger et de régler toutes matières concernant la police. Voir *B. des R. H.* 1920, p. 180.

SAGES-FEMMES—Elles étaient élues par le suffrage des femmes dans les paroisses. Voir *B. des R. H.* 1921, p. 96.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

M. Sulte a écrit dans le *Bulletin* que Napoléon 1^{er} demanda à l'Angleterre de "transporter" ou, si l'on aime mieux, d'exiler le conspirateur Cadoutal au Canada. Où M. Sulte a-t-il pris cela ?

A. F.

COMMISSION DE LEMOYNE DE SERIGNY A
JACQUES LEMOINE DE MARTIGNY

Nous, Lieutenant de vaisseau Du Roy De France, Com-
mandant *Le Palmier* et Le Fort Bourbon au nord de Canada.

Ayant lordre de la cour de choisir quelque personne fi-
delle et capable de commander le fort Bourbon au nord De
Canada avons choisy et Commis Le Sieur de Martigny pour
y commander en nostre absence ainsy qu'il nous a esté enco-
re depuis ordonné par Monsieur D'Hiberville capitaine en
tout ce qui concernera Le service de Sa Majesté. En foy de
quoy Luy ay Laissé La présente Commission pour Luy ser-
vir et valoir a ce que de Raison fait au fort bourbon dans le
nord De Canada ce 14e 7bre 1698.

SERIGNY

Déposé pour minute a Danré de Blanzly l'un des nores
soussignés par Dame Angélique Guillet, épouse de Jacques
Lemoine, écuyer Sr de Martigny demeurante au cap de Va-
renne Étant ce jour en cette ville qu'il a certiffié véritable
pour luy en Être délivré toutes Expéditions et à qui il appa-
rtiendra dont acte qui fut fait et passé aud Montréal étude
de Danré de Blanzly l'un desd nores le vingt sept février de
relevée mil sept cens cinquante un.

ANGELIQUE GUILLET

MARTIGNY

(sic)

ADHEMAR

DANRE DE BLANZY (1)

QUESTION

Je vois qu'en 1746 un pavillon ou drapeau anglais était
suspendu dans l'église de la Pointe-aux-Trembles. Où ce
pavillon avait-il été pris ? Ce pavillon existe-t-il encore ? Le
curé de la Pointe-aux-Trembles avait, paraît-il, fait mettre
une inscription au bas de ce pavillon où il était fait mention
des différentes entreprises manquées des Anglais sur le Ca-
nada. Je serais fort curieux de voir cette inscription dûe, me
dit-on, au curé Thierry Hazeur.

P. A. T.

(1) Archives Judiciaires de Montréal.

LE PREMIER AUTOMOBILE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

C'est dans l'été de 1897 que le premier automobile fit son apparition dans la province de Québec. Il avait été importé de France par le docteur Henri-Edmond Casgrain, dentiste, de Québec.

Cyrano, le correspondant de la *Presse*, à Québec, écrivait, l'année dernière à ce sujet :

“Voilà quelque chose comme vingt-cinq ans, un spectacle inaccoutumé attirait l'attention des passants dans la rue Saint-Jean, à Québec. Un étrange véhicule, faisant un bruit extrême et d'où partaient des nuages de fumée, essayait de remonter cette rue et n'y parvenait pas. Quand il arriva à la pente assez raide qu'il y a à l'angle de la rue d'Auteuil, ce fut trop fort pour lui : il n'en put plus, et l'on vit alors sortir de ce véhicule un homme ayant l'allure du plus parfait gentleman et vêtu avec la plus grande correction. Et ce gentleman se mit à pousser sur le véhicule qu'il enleva comme un fêtu de paille jusqu'au sommet de la pente de la porte Saint-Jean. Cet homme était feu le Dr Casgrain, de Québec, et ce véhicule était le premier automobile qui parut jamais dans les rues de notre ville.”

A Montréal, les automobiles firent leur apparition au printemps de 1898. Les deux premiers furent achetés aux États-Unis par MM. L.-C. Rivard et A. Guillet. Le troisième automobile fut amené à Montréal par M. U.-H. Dandurand.

Dix ans plus tard, en 1907, le nombre des automobiles dans toute la province de Québec était de 254, dont 210 à Montréal, 21 à Québec et les autres dans le reste de la province. Aujourd'hui, on compte 70,000 à 75,000 automobiles dans notre seule province. (1924)

Les bons chemins, il faut l'avouer, ont été pour beaucoup dans ce résultat presque fantastique.

A propos du docteur Casgrain qui eut l'honneur d'introduire le premier automobile dans la province de Québec, il n'est peut-être pas hors de propos de reproduire ici ce qu'écrivait de cet intelligent dentiste feu Mgr Têtu, en 1898 :

“D’une force athlétique, adroit à tous les exercices du corps, il est de plus chimiste et mécanicien. Il serait long de donner la liste de ses diverses inventions dont la plupart ont été brevetées au Canada et aux États-Unis. Je mentionne seulement une machine à faire les cigarettes, une magnifique lampe à acétylène et un procédé pour fondre l’aluminium. Son bureau de dentiste donne au reste une idée de son génie inventif, et les visiteurs sont émerveillés de tous les instruments et de toutes les améliorations qu’ils y voient.

“A l’affût de toutes les inventions modernes, il possède un superbe *pianista*, le seul de cette valeur à Québec, de même qu’il a été le premier à avoir un automobile qu’il a importé de France et qu’il a même amélioré lui-même d’une façon étonnante.” (1)

P.-G. R.

LES DISPARUS

ERNEST LAVIGNE.—Né le 17 décembre 1852. Parti à l’âge de 15 ans avec le groupe de zouaves canadiens qui allaient combattre pour le saint Père IX, il resta à Rome, la lutte terminée, puis parcourut la France, l’Allemagne, l’Espagne, l’Italie et l’Angleterre. Excellent musicien il obtenait de lucratifs engagements partout. Revenu au pays, il ouvre avec son frère Arthur, un magasin d’instruments de musique à Québec. En 1882, il quitta la capitale pour venir avec Joseph Lajoie, fonder un magasin du même genre à Montréal. Vers cette époque, il organise la fameuse fanfare de la cité et donne de remarquables auditions au jardin Viger. Cette fanfare concourut dans les grandes villes américaines et remporta plusieurs premiers prix. Compositeur de talent, M. Lavigne signa plusieurs morceaux. Enfin, il fonda en 1889, le parc Sohmer dont le succès fut très grand.

Ce distingué compatriote s’est éteint le 18 juin 1909.

CABRETTE

(1) *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault*, p. 449.

REPONSE

Signataires du testament de Mézy (XXIX, p. 78)—*Hop* demande quels sont les personnages qui figurent comme témoins sur le testament du gouverneur de Mézy : Guillaume Soudaye, sieur de la Gimanderye ; Esdine Lemoyne, sieur de la Croix ; Thomas Langlier, sieur Chevallier, et Mathieu Mutault, sieur du Buisson. Comme Tanguay n'en dit rien, il est permis de supposer qu'ils ne se sont pas établis en Canada. Ils devaient faire partie des gardes du gouverneur. M. de Saffray était originaire de Caen ; le major de ses gardes, M. d'Angoville, était aussi de ce coin de la Normandie, et ces gens, sans doute, avaient été choisis par Mézy. Il les connaissait bien puisque on les laisse signer au testament. Nous avons cherché dans la généralité de Caen, recherche de la noblesse de 1667, sans rencontrer leurs noms. Nous avons aussi consulté la liste des propriétaires de fiefs de 1640 du grand bailliage de Caen, mais vainement. Ces témoins ont dû repasser en France après le décès du gouverneur. Nous opinons qu'ils n'étaient pas gens de qualité, mais de modeste condition.

REGIS ROY

QUESTIONS

Je vois dans l'*Histoire de Berthierville* que le général Wolfe choisit James Cuthbert, alors officier au 15^e Régiment, pour aller porter en Angleterre la nouvelle de la prise de Québec. Est-ce bien Cuthbert qui fut le messager de Murray auprès du Roi ?

X. X. X.

MM. de Callières et de Beauharnois, dans leur lettre au ministre du 3 novembre 1702, disent :

“Dès que M. l'évêque aura fait distribuer aux pauvres Anglais catholiques la somme de 2000 l. qui lui a été accordée par Sa Majesté, le Sr de Beauharnois en signera l'état et vous l'envoyera. Monseigneur.”

Cet état a-t-il été conservé ? Quelles étaient ces pauvres Anglais catholiques établis dans la Nouvelle-France en 1702 ?

Angl.